



# Commission des champs de bataille nationaux

Budget des dépenses  
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

**Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement** présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

**Partie II – Le Budget principal des dépenses** étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

**Partie III – Le Plan de dépenses du ministère** est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par  
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la  
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943  
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>  
No. de catalogue BT31-2/2001-III-97

ISBN 0-660-61214-3

# **COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX**

**BUDGET DES DÉPENSES  
2000-2001**

**Rapport sur les plans  
et les priorités**

**Approuvé**

---

**HONORABLE SHEILA COPPS, P.C., DÉPUTÉE  
MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Section I: Message de la Ministre</b>	<b>5</b>
<b>Section II: Vue d'ensemble du ministère</b>	<b>7</b>
A. Mandat, rôles et responsabilités	7
B. Objectif de la Commission	9
C. Facteurs externes influant sur la Commission	9
D. Dépenses prévues	10
<b>Section III: Plans, résultats et ressources</b>	<b>11</b>
A. Dépenses prévues et équivalents temps plein	11
B. Objectif du secteur d'activité	11
C. Description du secteur d'activité	11
D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes	13
<b>Section IV: Renseignements financiers</b>	<b>15</b>
Source des recettes non disponibles	15
<b>Section V: Autres renseignements</b>	<b>17</b>
<b>Index</b>	<b>19</b>



## **Section I: Message de la Ministre**

L'objectif fondamental de la Commission des champs de bataille nationaux est de conserver et de mettre en valeur les parcs historiques et urbains que constituent les champs de bataille nationaux de Québec et de ses environs.

Ce sont les Canadiens et les Canadiennes de toutes origines et cultures qui forment le Canada et qui constituent notre richesse. Ces valeurs qui nous sont chères — respect de l'individu et de ses choix, diversité de nos expériences — ont besoin d'un terrain favorable pour que notre diversité représente une source de vigueur pour l'unité du Canada et l'identité canadienne.

C'est au ministère ainsi qu'aux organismes et aux sociétés d'État qui composent le portefeuille du Patrimoine canadien que revient le rôle de créer un environnement favorable au soutien et à la promotion de la pleine participation de tous et chacun à l'ensemble de l'expérience de vie canadienne.

Le portefeuille du Patrimoine canadien, dont fait partie la Commission des champs de bataille nationaux, est fier de son rôle et de travailler en collaboration avec de nombreux partenaires à la prospérité du Canada.

Sheila Copps  
Ministre du Patrimoine canadien





## **Section II: Vue d'ensemble du ministère**

### **A. MANDAT, RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

#### **MANDAT**

La Commission des champs de bataille nationaux tient son mandat et ses pouvoirs d'une Loi de 1908 du Parlement canadien, la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, 7-8 Édouard VII, chap. 57 et de ses amendements. Son mandat est d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec et de les convertir en un parc national.

#### **RÔLES**

La Commission est chargée de l'acquisition, de l'administration et de la gérance desdits champs de bataille ainsi que de la gestion des fonds contribués pour lesdits objets. Elle doit concilier l'importance historique du parc avec son rôle de parc urbain. Elle doit préserver cet héritage historique du Canada pour les générations futures, le mettre en valeur de façon à ce que la population bénéficie pleinement de ses richesses, y découvre l'histoire du Canada et la place que ce parc y occupe.

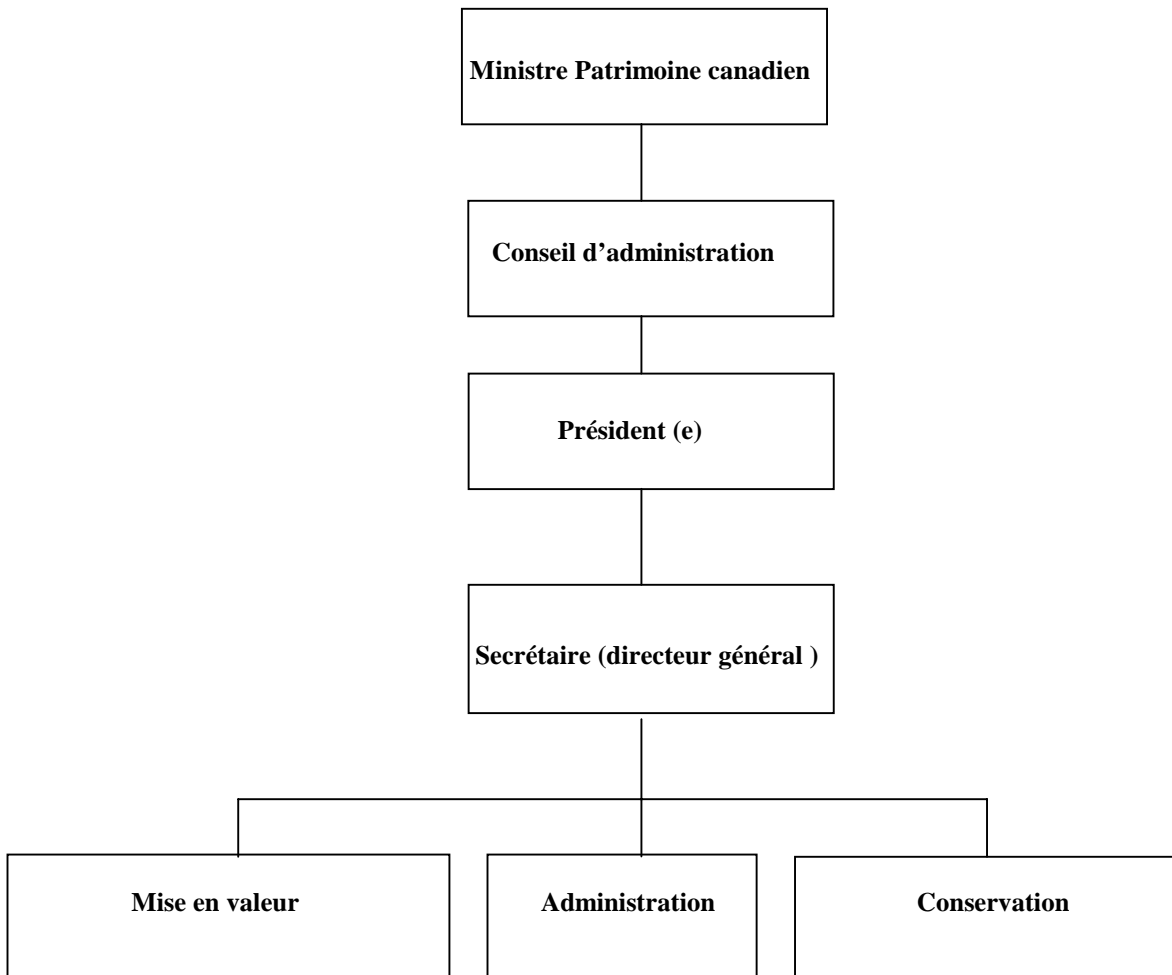
Le territoire administré par la Commission des champs de bataille nationaux comprend :

- le parc des Champs-de-Bataille, mieux connu sous le nom de plaines d'Abraham, site de la bataille de 1759 opposant Wolfe et Montcalm;
- le parc des Braves, témoin de la bataille de Sainte-Foy en 1760;
- le parc Saint-Denis à l'est de la Citadelle de Québec surplombant le Cap-aux-Diamants;
- la Maison de la découverte des plaines d'Abraham sise sur l'avenue Wilfrid-Laurier;
- les voies de circulation limitrophes telles que, les avenues des Braves, De Laune et de Bernières;
- deux tours Martello sur le site des plaines d'Abraham et une tour dans la Ville de Québec.

Le territoire de la Commission constitue l'un des sites historiques les plus importants au Canada. Les plaines d'Abraham forment le plus important parc

urbain à Québec. Il fut constitué dans la foulée de la création des grands parcs urbains au monde et se compte parmi les plus prestigieux. Ses aspects historiques, culturels, récréatifs, naturels voire scientifiques en font un parc qu'on peut qualifier d'unique.

## **RESPONSABILITÉS**



## **B. OBJECTIF DE LA COMMISSION**

Conserver et mettre en valeur les parcs historiques et urbains que constituent les Champs-de-Bataille nationaux de Québec et ses environs.

## **C. FACTEURS EXTERNES INFLUANT SUR LA COMMISSION**

Divers facteurs qui échappent au contrôle de la Commission sont susceptibles d'influer sur ses besoins et ses obligations et d'avoir un impact sur ses ressources budgétaires. Ce sont :

- la conciliation de l'importance historique du parc avec son rôle de parc urbain afin de répondre le mieux possible aux attentes des Canadiens et des Canadiennes;
- la concurrence dans le milieu touristique et l'importance d'assurer une présence de qualité et une visibilité positive du gouvernement canadien à Québec;
- l'accroissement de la fréquentation du site et l'augmentation de l'utilisation du site pour la tenue d'activités entraînant une demande grandissante de services publics, par exemple les toilettes publiques;
- la nécessité de développer et de mettre sur pied des projets de mise en valeur et de protection de cet important site historique, notamment d'effectuer des fouilles archéologiques, compte tenu d'éventuelles utilisations du site pour des activités de grande envergure;
- le vieillissement des infrastructures et la nécessité d'assurer leur réfection et notamment la préservation du parc;
- la création de nouveaux partenariats pour améliorer les services à la clientèle;
- l'évolution technologique et l'adaptation nécessaire des moyens d'information et de communication.

## D. DÉPENSES PRÉVUES

(En milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000*	<b>Dépenses prévues 2000-2001</b>	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
<b>Dépenses brutes du programme</b>	8,447	<b>8,874</b>	6,609	6,609
Moins : Recettes non disponibles	700	<b>850</b>	850	850
<b>Total des dépenses prévues et coût net</b>	<u>7,747</u>	<b>8,024</b>	5,759	5,759
<b>Équivalents temps plein</b>	32	<b>32</b>	32	32

\*Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant, incluant les dépenses du budget supplémentaire.

## Section III: Plans, résultats et ressources

### Conservation et mise en valeur

#### A. DÉPENSES PRÉVUES (en milliers de dollars) ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)

Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
8,447 \$	8,874 \$	6,609 \$	6,609 \$
32 ETP	32 ETP	32 ETP	32 ETP

#### B. OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les objectifs de la Commission des champs de bataille nationaux demeurent :

- la conservation de son territoire et de ses ressources;
- la mise en valeur de son territoire et de ses ressources;
- la prestation de services de qualité;
- la visibilité du gouvernement canadien.

#### C. DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les actions de la Commission sont regroupées en un seul secteur d'activité "Conservation et mise en valeur" qui se subdivise en trois gammes de services :

- **la conservation** – regroupant les services suivants :
  - l'entretien qui voit à l'entretien du site, de son ameublement, de ses bâtiments et de ses infrastructures, à assurer un environnement sûr et stable, à atténuer l'usure et la détérioration et à retarder ou prévenir les dommages;
  - l'aménagement qui s'occupe des activités d'aménagement paysager, d'horticulture et d'arboriculture;
  - la surveillance et la sécurité qui voient au respect des règlements concernant la paix et le bon ordre ainsi des règlements relatifs à la circulation et au stationnement, à la sécurité des usagers du site et à la surveillance des lieux et propriétés de la Commission;

- **la mise en valeur** – regroupant les services suivants :
  - l'accueil et l'information qui voient à l'accueil des visiteurs, des usagers du parc et des organismes tenant des activités sur le site et s'occupent de l'information au public et des réservations;
  - l'animation pédagogique qui s'occupe des activités d'animation à caractère éducatif pour la clientèle scolaire, des terrains de jeux et du grand public;
  - la communication qui voit à la promotion des activités et des services et assure la visibilité de la Commission et du gouvernement canadien;
  
- **l'administration** – comprenant la direction et les services administratifs et financiers.

## D. PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS, RÉSULTATS ESCOMPTÉS, ACTIVITÉS ET RESSOURCES CONNEXES

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en dollars)*
Un des plus beaux parcs au monde	Le respect du plan d'aménagement et l'embellissement du parc par des aménagements horticoles	<u>Activités d'aménagement et d'horticulture</u> Maintien et ajout d'aménagements horticoles. Travaux arboricoles dont le remplacement des arbres morts.	435 000\$
La jouissance et l'utilisation en toute sécurité d'un parc à vocation historique et urbaine	La surveillance et l'entretien du parc et de ses biens	<u>Activités du service d'entretien</u> -Réparations et remplacement des pièces d'ameublement du parc et de signalisation -Réparations des immeubles, véhicules et infrastructures. -Nettoyage du site et immeubles.	727 000 \$
		<u>Activités du service de sécurité</u> -Patrouille, gardiennage et surveillance sur le site et aux immeubles.	276 000 \$
La prestation d'activités et de services de qualité pour la sensibilisation aux richesses du territoire, son histoire et celle du pays	Les activités éducatives ou services dans les domaines historique, culturel, récréatif, naturel voire scientifique à une clientèle diversifiée	<u>Activités des services à la clientèle</u> -Réception de la clientèle -Animations diverses -Présentation d'expositions	245 000 \$
		<u>Projets spéciaux : développement des expositions permanentes</u>	2 165 000 \$
		<u>Activités du service des communications</u> -Promotion des activités -Recherche de commandites et d'échange de services	94 000 \$ 50 000 \$
		<u>Activités financières</u> -Opération des stationnements	130 000 \$
	Projets de partenariats financiers		
	Le maintien de l'accessibilité universelle aux sites et activités par l'imposition de frais minimes et la gratuité dans certains cas		
	La satisfaction du public		

\*Exclus les services administratifs, les projets spéciaux de réfection majeure et les subventions tenant lieu d'impôts fonciers.





## Section IV: Renseignements financiers

### Source des recettes non disponibles

(En milliers de dollars)	Prévisions des recettes 1999-2000	<b>Recettes prévues 2000-2001</b>	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003
Stationnements :	475	<b>616</b>	616	616
Droits d'entrée :	35	<b>55</b>	55	55
Droits — activités d'animation :	40	<b>40</b>	40	40
Location de locaux :	150	<b>139</b>	139	139
<b>TOTAL DES RECETTES NON-DISPONIBLES :</b>	700	<b>850</b>	850	850



## Section V: Autres renseignements

### Liste des Lois et règlements

Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec	1908, 7-8 Edouard VII, chap. 57 et amendements
Règlement concernant le parc des Champs-de-Bataille nationaux	DORS/91-519, 5 septembre 1991

### Site Internet

Adresse Internet : [www.ccbn-nbc.gc.ca](http://www.ccbn-nbc.gc.ca)



# Index

<b>A</b>	
Activités connexes .....	13
Administration .....	12
Aménagement.....	11
Autres renseignements .....	17
<b>C</b>	
Communication .....	12
Conservation.....	11
<b>D</b>	
Dépenses prévues .....	10
Dépenses prévues et équivalents temps plein.....	11
Description du secteur d'activité.....	11
<b>E</b>	
Entretien.....	11
Équivalents temps plein .....	11
<b>F</b>	
Facteurs externes influant sur la Commission .....	9
<b>L</b>	
Liste des Lois et règlements .....	17
<b>M</b>	
Mandat .....	7
Mandat, rôles et responsabilités .....	7
Message de la Ministre .....	5
Mise en valeur.....	12
<b>O</b>	
Objectif de la Commission .....	9
Objectif du secteur d'activité .....	11
<b>P</b>	
Plans, résultats et ressources .....	11
Principaux engagements en matière de résultats .....	13

R

Renseignements financiers ..... 15  
Responsabilités ..... 8  
Ressources ..... 13  
Résultats escomptés ..... 13  
Rôles ..... 7

S

Service à la clientèle ..... 12  
Site Internet ..... 17  
Source des recettes non disponibles ..... 15  
Surveillance et sécurité ..... 11

V

Vue d'ensemble du ministère ..... 7